

Image not found or type unknown



Desistement de l'avoué concernant l'incident

Par **KIKINE14**, le **09/06/2009** à **20:03**

Bonjour,rnrnNous avons acheté un vehicule a une personne qui nous a caché plusieurs choses. Un premier jugement a été rendu en notre faveur.rnLa partie avdverse a fait appel de la décision en cours d'appel. Mercredi les avoués se sont rencontrés. Notre avocat nous dit que l'avoué de la partie adverse s'est désisté de l'incident, qu'est ce que cela signifie ?rnrnNotre avocat nous indique qu'il va faire appliquer le premier jugement par huissier. Comment cela se passe t-il ? rnrnAvons nous beaucoup de chance de voir notre affaire enfin résolue ?rnrnMerci de nous répondre, nous n'osons plus appeler notre avocat et celui ci est très occupé.rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Solaris**, le **09/06/2009** à **21:42**

Bonjour,rnrnCela signifie que votre adversaire ne fait plus appel. C'est une bonne chose pour vous.

Par **KIKINE14**, le **09/06/2009** à **22:13**

Je vous remercie pour cette information!rnrnSavez vous comment l'huissier de justice va proceder à l'execution du jugement?rnrnMerci